

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Didier Guillaume, ministre de l’agriculture
et de l’alimentation 2

Jeudi 16 avril 2020

Séance de 15 heures

Relevé des échanges n° 6

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de Roland Lescure,**
Président

La commission des affaires économiques a auditionné, en visioconférence, M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. le président Roland Lescure. Je félicite le ministre et l'ensemble des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire, grâce à qui nous pouvons nous alimenter depuis un mois. Le défi est énorme pour la filière, dont une partie – l'hôtellerie et la restauration – est à l'arrêt, tandis que l'autre est énormément mobilisée en termes d'emploi, de transport, de logistique et de distribution.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Dans la situation inédite provoquée par la pandémie, le Gouvernement s'efforce de répondre à un défi sanitaire, économique et social. Les remontées de terrain des parlementaires lui sont très précieuses dans cette tâche.

Dans la filière agricole et agroalimentaire aussi, tous les maillons de la chaîne sont au rendez-vous. Producteurs, transformateurs et distributeurs, tous ont subi des ruptures, mais ils ont réussi à maintenir l'approvisionnement alimentaire diversifié et équilibré des Français, gage d'un confinement réussi. Qu'ils en soient félicités.

Après avoir constitué des stocks dans les premiers jours, nos compatriotes ont été rassurés, constatant l'absence de pénurie et de hausse des prix – 0,01 % le mois dernier. Ce qui a augmenté, c'est le prix du caddie moyen, les Français faisant les courses plus rarement et prenant tous leurs repas chez eux. En quelques jours, la chaîne agroalimentaire, logistique comprise, s'est réorganisée pour approvisionner 22 millions de personnes à domicile supplémentaires dans des conditions sanitaires maîtrisées.

Avec M. Bruno Le Maire, nous sommes en contact permanent avec l'ensemble de la filière, renouvelant quotidiennement l'exercice des états généraux de l'alimentation convoqués en 2017. La grande distribution a joué le jeu, avec les caissières, les employés de rayon et les manutentionnaires présents malgré les risques – merci à eux –, et en observant le patriotisme alimentaire auquel les professions et moi-même l'avions appelée : les fruits et légumes, les poissons et l'agneau français ont bien été mis en avant. Tous les agneaux français mis sur le marché ont été vendus pour Pâques. Les citoyens privilégient aussi les produits nationaux et se tournent massivement vers les circuits courts. Leur regard est en train de changer : ils prennent conscience que nos agriculteurs ont pour mission première de nourrir notre pays.

Cette réussite a été obtenue dans le respect de la santé de nos concitoyens, qui est notre priorité. Avec Mme Muriel Pénicaud et les professionnels, nous avons élaboré un guide des bonnes pratiques pour toute la filière de l'alimentation, des champs à la grande distribution en passant par les stockages, pour permettre au plus grand nombre possible de Français de travailler. Aujourd'hui, 30 % des marchés ont rouvert. L'État a soutenu tous les acteurs, et la deuxième ligne ne s'est pas arrêtée. Le volume d'activité alimentaire n'a baissé que de 4 % par rapport à mars 2019, et l'agriculture ne compte que pour 2,5 % des demandes de chômage partiel. L'absentéisme dans les fermes et les petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires se stabilise à 10 %.

Le soutien aux acteurs se déploie en trois rideaux de mesures. Premièrement, tous les dispositifs de soutien de l'État s'appliquent au secteur agricole et agroalimentaire – fonds de

solidarité, report ou annulation de charges, chômage partiel, garanties des prêts. Deuxièmement, le secteur fait l'objet de dispositions de régulation d'amont en aval, de mesures commerciales et de valorisation du local au national, et de dispositions de simplification, d'encadrement économique et commercial. En troisième rideau viennent les dispositions relatives à la main-d'œuvre, notamment saisonnière : outre le dispositif des travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (TODE) que vous avez opportunément maintenu, une plateforme de recrutement de saisonniers a été installée pour pallier le manque de main-d'œuvre étrangère – 250 000 citoyens s'y sont inscrits et 5 000 exploitations bénéficient déjà de leur aide. Ces gens ne sont pas des bénévoles, ils ont des contrats de travail, car nous avons autorisé le cumul du chômage partiel et du travail – toujours à moins de 10 kilomètres du domicile et dans les conditions de sécurité sanitaire conformes aux règles du confinement.

L'agriculture et l'agroalimentaire ne sont pas les secteurs les plus affectés par la crise, même si certaines filières éprouvent des difficultés. Des mesures européennes ciblées ont été adoptées, mais nous avons lancé, avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande, une interpellation commune du commissaire européen et de la Commission européenne, car celle-ci n'a pas encore répondu aux demandes des États membres quant à l'utilisation des fonds de soutien au marché. C'est inacceptable ! Nous avons obtenu gain de cause pour la pêche et l'aquaculture ; il en doit aller de même pour l'agriculture.

L'outre-mer connaît des difficultés similaires, aggravées par l'insularité et la diminution du fret aérien. J'essaie de faire en sorte que le transport sanitaire comporte une part d'alimentaire. À défaut, il pourrait y avoir des difficultés d'approvisionnement.

J'ai une pensée, enfin, pour les vétérinaires et le personnel des lycées agricoles.

Mme Barbara Bessot Ballot (LaREM). La pêche, les filières laitière, bovine, brassicole et horticole sont très touchées. Notre priorité doit être d'éviter les faillites ; nous saluons, à ce titre, les dispositifs de soutien. Vous avez demandé à la Commission européenne un déclenchement rapide du stockage privé dans le secteur des produits laitiers et des viandes ovine, caprine et de veau, ce qui était très attendu. Nous saluons aussi votre appel à la réouverture des marchés alimentaires. La chaîne alimentaire française reste active, mais de nombreuses filières sont inquiètes. Quelles mesures pérennes pouvons-nous adopter pour répondre aux difficultés de la deuxième ligne ?

M. Julien Dive (LR). La filière agricole est affectée, dès à présent, par la perte de débouchés et subira, d'ici à la fin de l'année, les difficultés des saisonniers. Quelles mesures de relance sont envisagées pour les horticulteurs, qui devraient perdre entre 600 et 800 millions d'euros de chiffre d'affaires ?

Vous avez demandé au commissaire européen de prendre des mesures de sauvegarde liées à la baisse du marché de l'éthanol. Au-delà, peut-on développer les carburants biosourcés en augmentant la part d'incorporation ?

Peut-on activer la réserve de crise de la politique agricole commune (PAC) et la rendre pluriannuelle ?

Enfin, dans la filière fruticole, il faudra être vigilant aux conditions sanitaires d'activité post-confinement des saisonniers, très souvent étrangers, qui seront amenés à circuler sur notre territoire dans quelques mois.

M. Dominique Potier (Soc.). La filière laitière pâtit de prix insuffisants et de distorsions de marché, qui affectent notamment certains fromages d'appellation d'origine protégée (AOP) non stockables. Des tensions se manifestent sur le beurre et le lait, qui appellent de la régulation. Quel est votre avis sur l'initiative du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), contestée par les organisations de producteurs ? Quelles mesures entendez-vous prendre à défaut d'une réaction rapide de l'Europe ?

J'appelle votre attention sur deux amendements que le groupe Socialistes et apparentés présente au projet de loi de finances rectificative (PLFR), qui visent à instituer une aide d'urgence aux filières, notamment AOP, et une aide alimentaire aux plus démunis. L'État ne pourrait-il réguler ponctuellement le marché dans ces deux domaines ?

M. Thierry Benoit (UAI). La crise entraîne la déstructuration des filières. Celle de la volaille demande que les animaux nés au printemps soient assimilés à des denrées périssables, comme les plants alimentaires et les fleurs. Les marchés étant rouverts, il faut les approvisionner en plants, fleurs et volailles de chair, au même titre que les animaleries et jardinerie.

S'agissant des saisonniers, peut-on amplifier l'initiative « Des bras pour ton assiette », et permettre à des chômeurs partiels ou de longue durée de travailler pour l'agriculture au-delà du périmètre de 5 à 10 kilomètres du domicile ? Nous sommes en concurrence avec nos voisins européens pour recruter des saisonniers étrangers : que peut faire la France pour en accueillir ?

La perte de marchés observée dans la filière de la restauration hors domicile donne plus d'acuité à la nécessité d'augmenter le stockage privé. La question doit être évoquée au niveau européen pour qu'il devienne un outil de régulation pour la filière viande et la filière laitière.

Mme Sylvia Pinel (Libertés et Territoires). Les arboriculteurs ont d'importants besoins de main-d'œuvre. La plateforme « Des bras pour ton assiette » et le recours à des personnes en chômage partiel et à des étudiants ne permettront pas de les satisfaire durablement. Allez-vous prendre des mesures incitatives pour les saisonniers étrangers ? Ceux qui viennent de pays situés en dehors de l'espace Schengen ne peuvent pas rejoindre les exploitations agricoles : que comptez-vous faire ?

En dépit des solutions imaginées au niveau local et des efforts de la grande distribution pour s'approvisionner au plus près, les débouchés demeurent insuffisants. Il faut poursuivre les négociations au niveau européen pour débloquer les aides au stockage privé dans les filières qui en ont besoin. Il apparaît également que les capacités de stockage en froid sont insuffisantes, de même que les véhicules de transport frigorifiques légers.

En ce qui concerne le fonds de solidarité, le décret prévoit que le versement de l'aide complémentaire est conditionné à l'emploi d'un salarié. Cette possibilité est-elle également ouverte à un conjoint collaborateur ou un aide familial ?

Pour tirer les enseignements de la crise, une réflexion sur la mise en place d'assurances récolte obligatoires couvrant les aléas climatiques ou sanitaires à un prix abordable devient incontournable. De bonnes pratiques ont émergé ; comment les pérenniser ? Enfin, espérons que cette crise mette un point final à l'*agribashing*.

M. Sébastien Jumel (GDR). La situation de la filière pêche est difficile : 70 % de la flotte est à l'arrêt et le marché est très bas. Les pêcheurs réclament des masques ; il y a une responsabilité de l'État dans ce domaine. On ne peut se contenter de dire qu'ils vont arriver. Sur les bateaux, le confinement est difficile à appliquer : c'est « masque ou crève ».

Les arrêts temporaires et le chômage partiel sont désormais acquis, et un décret va prendre en compte les spécificités du mode de rémunération des pêcheurs. Le chômage partiel sera-t-il fractionnable comme les arrêts temporaires, de façon à permettre les rotations de navires ? Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) sollicite un plan massif d'aide à la filière en dehors du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), d'autant plus nécessaire que la crise actuelle s'ajoute à une crise structurelle. Envisagez-vous de nouvelles mesures ?

Par ailleurs, il faut élargir au mareyage les mesures de soutien, sous peine de voir les grandes et moyennes surfaces (GMS) tuer ce secteur d'activité. Les mesures de stockage, désormais autorisées par l'Europe, sont une bonne chose mais, lors du redémarrage, les acheteurs risquent de refuser d'acheter les produits congelés, ce qui aura aussi des conséquences sur les prix.

Mme Bénédicte Taurine (LFI). Dans certains départements, les producteurs souffrent d'une surcharge de travail, ce qui pose le problème de la garde des enfants. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir de la main-d'œuvre de qualité.

Les contrats emploi formation installation (CEFI) pourraient-ils être réactivés, tout en veillant au respect des gestes barrières ?

Comment pourrez-vous aider le secteur de l'agrotourisme ?

Enfin, j'appelle votre attention sur la situation des vétérinaires sanitaires, qui ne sont pas prioritaires pour l'accès aux moyens de protection.

M. Richard Ramos (Modem). Les prêts aux entreprises seront garantis par l'État à hauteur de 25 % du chiffre d'affaires de 2019, mais cette mesure n'est pas adaptée pour les horticulteurs dont les pertes pourraient atteindre 80 % – et la réouverture des jardineries n'y fera rien. Pour eux, la garantie devrait aller jusqu'à 50 %.

Des millions d'enfants prenaient leurs repas de midi à la cantine, 144 jours par an et pour 50 centimes seulement. La nourriture achetée au supermarché coûte plus cher. Ne pourrait-on imaginer de distribuer à leurs parents des bons alimentaires pour les produits frais, à travers les centres communaux d'action sociale (CCAS) ?

M. le ministre. Cette crise est sans précédent : même si nous prenons des mesures qui concernent presque tous les secteurs, il est illusoire de croire que le monde économique dans son ensemble en sortira indemne. Certes, il n'est pas acceptable que la filière lait subisse une baisse des prix, alors même qu'elle avait su beaucoup évoluer dans le cadre de la loi EGALIM, mais le marché du lait est mondialisé et dépend de la situation du stock, ce qui rend les choses encore plus complexes. En outre, la demande est en baisse, y compris pour le fromage. Nous avons pris des mesures nationales, avec des dispositifs de soutien à l'activité et d'intervention sur le beurre et la poudre de lait écrémé. Au niveau européen, il faut que nous obtenions une aide au stockage – je pense que nous l'aurons. Le CNIEL propose de financer la réduction volontaire de production grâce à la contribution volontaire obligatoire (CVO). Il

n’y a pas de solution unique : il faut un *mix* de réduction et de stockage. S’agissant des fromages AOP, on encourage la vente dans différents endroits, dont les *drives*.

L’horticulture sera vraisemblablement la filière la plus touchée. C’est dramatique, mais, pendant la crise, elle n’est pas prioritaire : nous nous concentrons sur la santé et l’alimentation. Nous avons décidé qu’il n’y aurait plus d’horticulteurs et de pépiniéristes sur les marchés, mais ils pourraient trouver des débouchés dans les jardinerie, qui sont ouvertes. Nous avons demandé des aides exceptionnelles à la Commission européenne, et nous essaierons d’élaborer un plan national.

Avant même la fermeture des frontières de l’espace Schengen, les travailleurs saisonniers des pays de l’Est ne voulaient plus venir. Pour l’instant, les 250 000 inscriptions enregistrées sur la plateforme « Des bras pour ton assiette » sont suffisantes pour ramasser certains fruits et légumes, même s’il faut parfois de la main-d’œuvre qualifiée. Nous savons néanmoins qu’un problème se posera. Les salariés originaires d’Espagne et du Portugal ayant un contrat de travail peuvent venir. En revanche, je reste défavorable à l’idée de permettre aux gens de traverser la France pour travailler dans les champs : en période de confinement, on reste chez soi ou à proximité. Nous verrons, en cas de manque avéré, s’il faut prévoir des dérogations supplémentaires.

S’agissant des carburants, nous avons deux leviers : des mesures de sauvegarde – les services y travaillent – et une incitation à stocker davantage les biocarburants issus de la production agricole. À ce stade, il n’est pas question de modifier la directive pour intégrer davantage les biocarburants.

Il faut effectivement aider les familles les plus démunies. Le dernier conseil des ministres a d’ailleurs acté le versement d’une aide de 150 euros, auxquels s’ajouteront 100 euros par enfant, sur la base des APL. Parallèlement, beaucoup de collectivités locales fournissent déjà une aide. On sait très bien qu’en dehors des cantines, d’ailleurs financées par les collectivités, on ne peut pas nourrir ses enfants pour la somme modique que M. Ramos a indiquée. L’État a pris sa part ; il serait bon que les collectivités contribuent elles aussi.

Je ne sais pas si l’amendement concernant le stockage de produits AOP sera voté. Quoi qu’il en soit, on ne pourra pas tout congeler et stocker. Nous interviendrons *a posteriori*. Au demeurant, il faudra bien, à un moment, décongeler et vendre, et il y aura un problème de concurrence avec les produits frais.

Comme les plants, les volailles vivantes ne sont pas des produits de première nécessité. Elles restent interdites sur les marchés mais peuvent être vendues en jardinerie.

Nous avons accepté l’extension du bénéfice du fonds de solidarité non seulement aux entreprises faisant l’objet de procédures collectives, mais aussi aux conjoints collaborateurs et aux groupements agricoles d’exploitation en commun (GAEC). Nous apportons de nouvelles réponses tous les jours.

En ce qui concerne l’utilisation de la réserve de crise, je suis assez réservé : tout ce qui s’y trouve est destiné aux agriculteurs, et ce qu’on y prélève maintenant ne sera plus disponible plus tard. Toutefois, je suis preneur des propositions précises que vous pourriez faire.

« Masque ou crève » est une expression que je ne peux partager avec vous, Monsieur Jumel. On n'a pas forcément besoin de masques quand on va pêcher. D'une manière générale, d'ailleurs, beaucoup de gens n'en portent pas. Par ailleurs, le plan concernant la pêche et l'aquaculture a été validé par tous les acteurs de la profession. Les pêcheurs ont déjà beaucoup souffert, et le Brexit sera effectif dans quelques mois : il ne faut pas leur rajouter des difficultés. Je sais qu'une demande d'aide hors FEAMP a été formulée, mais l'heure est au traitement des problèmes conjoncturels, non des problèmes structurels. S'agissant des entreprises de mareyage, nous allons aboutir : elles pourront reprendre le travail et obtiendront les mêmes aides que les autres.

Il est impossible d'organiser les gardes d'enfants pour les agriculteurs au niveau national. En revanche, de nombreuses solutions existent localement, et nous pouvons les financer.

Le cas des entreprises agricoles faisant aussi de l'agrotourisme sera traité dans le cadre du plan de M. Bruno Le Maire en faveur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

Enfin, les vétérinaires sanitaires travaillent avec les professions médicales et ont fourni beaucoup de matériel.

M. Anthony Cellier. Depuis la mise en place du confinement, la commercialisation des vins a brutalement chuté. Nombre de vignerons n'ont plus de rentrées d'argent suffisantes pour payer leurs charges, malgré les mesures mises en place, d'autant que beaucoup d'entre eux avaient déjà eu recours à l'emprunt pour financer des investissements. À cela s'ajoute la surtaxe américaine sur les importations de vins européens. Enfin, la main-d'œuvre, jusqu'ici suffisante, ne sera pas forcément disponible jusqu'aux vendanges, sans parler des saisonniers étrangers qui ne pourront pas venir. Nous avons eu bien raison de conserver le dispositif TODE. Prévoyez-vous des mesures spécifiques pour aider la filière viticole ?

M. Fabien Di Filippo. C'est la saison des semis, et les agriculteurs s'inquiètent des dégâts que peuvent faire les animaux. Il faut éloigner ces derniers des parcelles. Peut-on renforcer la chasse et les mesures de prévention ?

Les petits producteurs d'asperges qui vendent directement à la ferme rencontrent des difficultés : certains marchés sont interdits, et parfois leurs clients se font verbaliser au motif qu'ils sont sortis pour n'acheter que cela. Vous dites vouloir renforcer les circuits courts ; pourriez-vous faire passer des instructions pour permettre aux clients de continuer à se fournir chez les petits producteurs ?

Quels sont les dispositifs spécifiques prévus pour venir en aide aux producteurs de lait, contraints de baisser leur production pour ne pas avoir à la détruire ? Toute la chaîne de production est affectée.

Enfin, des mesures spécifiques sont-elles prévues pour la filière équine ? Celle-ci touche des abondements annuels, ce qui l'exclut des dispositifs du fonds de solidarité, fondés sur la comptabilité à partir du mois de mars 2019.

M. Jean-Baptiste Moreau. Les filières agroalimentaires ont tenu mais la crise a exacerbé leurs travers : l'aval des filières a rétabli ses marges en sacrifiant bien souvent celles des agriculteurs. Dans la filière viande, la grande distribution, après avoir essayé de vendre

des agneaux néo-zélandais en stock, a fini par commercialiser des agneaux français, nombreux à Pâques, à des prix sacrifiés pour les producteurs mais pas pour autant en baisse pour le consommateur.

Dans la viande bovine, on est loin de la loi de l'offre et la demande. La décision courageuse du CNIEL de réduire la production de lait va encore amplifier ce phénomène, avec l'arrivée massive de vaches laitières sur le marché de la viande. Le déséquilibre structurel du rapport de force au sein de la filière est encore plus violent pendant la crise. Les producteurs, qui ne veulent pas diminuer leurs prix de vente, sont obligés de stocker dans leurs fermes, et les opérateurs de la filière massacrent les prix. Il importe de mettre en place un stockage privé avec des prix d'intervention corrects, sinon la filière viande bovine sera déstabilisée et les faillites vont se multiplier.

La loi EGALIM prévoit une contractualisation sur la base des coûts de production, mais elle n'est pas suffisamment appliquée. Cette crise nous donne l'opportunité de faire évoluer le cadre réglementaire, notamment le droit européen de la concurrence, afin de faciliter et d'inciter à cette structuration et à cette contractualisation.

En outre, la prise de conscience mondiale de l'importance de la souveraineté alimentaire ne justifierait-elle pas de revoir les règles de l'Organisation mondiale du commerce, comme le Président de la République l'appelle de ses vœux, afin notamment d'harmoniser les normes environnementales ?

M. Vincent Rolland. La situation de la filière laitière AOP de mon département, qui est également une zone touristique, est extrêmement tendue. Du fait du confinement, la consommation de fromages à la coupe, comme le Beaufort, la tomme des Bauges ou de Savoie, ainsi que le reblochon, connaît une forte baisse, parallèle à l'effondrement de la fréquentation touristique – les stations de ski ont fermé. Quelles mesures proposer pour répondre à l'importante surproduction ? Quelles actions avez-vous engagées vis-à-vis de Bruxelles, notamment s'agissant du stockage, et quand aurons-nous une décision ?

Mme Marie-Noëlle Battistel. Ma circonscription se trouve également dans une zone touristique productrice de fromage – AOP Vercors, par exemple –, et la situation des horticulteurs y est aussi problématique.

Avant la déclaration pour les aides de la PAC et avant les semis de printemps, il est encore temps de donner un signal en faveur de l'autonomie protéique de notre pays, par le biais d'une prime, par exemple. Cela renforcerait notre souveraineté alimentaire, tout en favorisant l'agroécologie et en luttant contre la déforestation importée qui contribue au risque de pandémie.

Mme Pascale Boyer. S'agissant des indemnités journalières pour garde d'enfants, la Mutualité sociale agricole (MSA) verse 50 % du salaire brut pour les salaires ne dépassant pas 1,8 % du SMIC, ce qui est le cas de la majorité des salariés agricoles. Pour maintenir 90 % du salaire, l'employeur paie le différentiel. Cela pose un problème aux exploitants, qui ne disposent pas d'une trésorerie leur permettant d'absorber le reste à charge pendant les prochains mois. Les assureurs refusent de prendre en charge cette compensation, car ces congés pour garde d'enfants ne sont ni un congé maladie, ni un accident de travail. Ne peut-on les obliger à verser ces compensations ? L'État ne peut-il en prendre une partie en charge – vous nous avez indiqué que les gardes d'enfants pourraient être financées par l'État ?

Je n'évoquerai la main-d'œuvre étrangère que pour suggérer d'anticiper l'organisation du transfert de l'activité des saisonniers du tourisme vers l'agriculture, puisqu'ils ne pourront probablement pas exercer leurs activités habituelles cet été.

La tonte des moutons, qui doit être réalisée avant la montée en estive, est-elle autorisée ? La transhumance, majoritairement effectuée par camion, se déroule à pied dans certaines régions : doit-on suivre des préconisations particulières ?

M. Jean-Luc Lagleize. Les citoyens européens prennent conscience de l'importance de l'Union européenne pour assurer la viabilité et la résilience de nos exploitations agricoles, et garantir l'approvisionnement des consommateurs. Une PAC forte est un élément essentiel de la stabilité européenne pour l'avenir. Quelle approche l'Union européenne a-t-elle retenue pour assurer le bon fonctionnement du marché intérieur européen et du marché international lors de cette crise ? Pouvons-nous espérer prochainement un paquet de mesures communautaires exceptionnelles de soutien à l'agriculture et au marché agricole européen ?

M. Rémi Delatte. Dans certaines régions, l'application inéquitable de la réglementation pénalise les horticulteurs. Dans d'autres, le lancement des cultures de printemps est compliqué par les prémices d'une sécheresse précoce, dont les conséquences sur les prédateurs pourraient bien affecter la levée des semis.

Que notre société redécouvre l'importance de l'agriculture est tout à fait réjouissant. Comment pérenniser les nouvelles habitudes des consommateurs ? Le jour d'après pourrait être le Grand Soir d'une ambition agricole retrouvée, avec la réduction des charges, l'arrêt de la surréglementation, le réinvestissement dans les filières et l'industrie agroalimentaire, et l'introduction de souplesse dans les contrôles.

Mme Annaïg Le Meur. La filière pêche, dont l'avenir était déjà incertain, vit des heures très difficiles. Les plans spécifiques de filière, nationaux et européens, satisfont l'ensemble des professionnels. Dans quel délai le chômage partiel intégrant la rémunération à la part sera-t-il effectif pour les pêcheurs ? La question est la même pour les aides FEAMP pour la prise en charge des arrêts temporaires. Enfin, les armements spécialisés dans l'export disposeront-ils d'un soutien spécifique ?

M. Antoine Herth. Comme d'autres collègues, j'ai été sollicité par les secteurs horticole et viticole. J'écouterai donc vos réponses avec attention.

Pourriez-vous nous rappeler les mesures prises pour prolonger les délais liés aux obligations administratives, notamment ceux de la déclaration pour les aides de la PAC ?

M. Daniel Fasquelle. Dans ma circonscription, les fraises seront bientôt mûres. La cueillette en libre-service est-elle autorisée ? Il semble qu'elle le soit dans le Nord, mais pas dans le Pas-de-Calais.

Compte tenu de la moins forte demande, comment moduler l'effort de pêche afin que les cours ne s'effondrent pas ? Comment organiser la régulation du marché et envoyer des signaux clairs aux marins pêcheurs sur le nombre de bateaux à envoyer en mer ?

Mme Michèle Crouzet. La Fédération des entreprises de boulangerie et pâtisserie nous alerte sur les pratiques de certains distributeurs. L'absentéisme des salariés et la mise en place des gestes barrières ralentissent les cadences de production, ce qui entraîne de la part des entreprises des retards de livraison que certains distributeurs sanctionnent en appliquant

des pénalités logistiques. Ces pratiques ne sont pas acceptables, car elles risquent de fragiliser encore davantage nos entreprises. Le Gouvernement ne pourrait-il pas inciter les distributeurs à se montrer beaucoup plus tolérants ?

Mme Stéphanie Do. Pour pallier le manque de travailleurs immigrés, la préfecture de Seine-et-Marne a mis en relation une soixantaine de réfugiés statutaires avec des agriculteurs du territoire, leur apportant ainsi un soutien important pour leur survie économique. Dans quelles conditions un tel dispositif pourrait-il être généralisé ? Comment rendre ces contrats saisonniers moins précaires ?

M. Dino Cinieri. La filière de l'horticulture et des pépinières est parmi les plus touchées par la crise. Elle réalise en moyenne 70 % de son chiffre d'affaires annuel entre mars et mai, et ses produits, périssables, ne pourront pas être vendus après la fin du confinement. Les entreprises de production horticole et les pépinières ne sont pas autorisées à recevoir du public, sauf si elles commercialisent des produits de première nécessité, comme des aliments pour animaux, alors que les jardineries viennent de bénéficier d'autorisations nationales d'ouverture de leurs rayons de plantes ornementales. C'est une distorsion de concurrence incompréhensible ! Le Gouvernement ne pourrait-il pas reconsidérer sa décision pour les entreprises horticoles et les pépinières dotées du statut d'agriculteur à titre principal et faisant de la vente au détail sur l'exploitation ou sur les marchés ?

Hors de toute organisation commune des marchés, ce secteur est inéligible aux assurances récolte. À quelles aides financières peut-il prétendre ? J'ai bien entendu votre engagement pour obtenir des aides européennes exceptionnelles.

M. Yves Daniel. Le 7 avril dernier, le ministère de l'agriculture a pris la décision de suspendre le stage de parrainage en exploitation agricole. Ces stagiaires, à un stade avancé de leur installation, ne bénéficient pas du même statut que les jeunes en apprentissage ou en alternance. Cette décision engendre des problèmes d'organisation dans les fermes, qui avaient pourtant pris le soin de s'adapter.

Les stagiaires sont invités à proposer leurs services dans les exploitations agricoles où ils devaient faire leur stage, sur la base d'un contrat de travail. Quelles sont les raisons de cette décision ? Je pense qu'il faudrait revenir dessus.

M. Éric Straumann. Les marchés couverts ont une organisation très proche de celle des supermarchés. À Colmar, les commerçants ont proposé d'installer une entrée et une sortie distinctes, et de mettre en place un circuit sécurisé, mais le préfet refuse toujours la réouverture du marché.

Mme Huguette Tiegna. L'AOP Rocamadour rencontre des difficultés de distribution, même si nous avons mis en place un circuit de réapprovisionnement chez les producteurs ou avec l'aide des grandes enseignes.

La sécheresse m'inquiète également. Elle revient désormais chaque année et il n'a pas plu depuis déjà un mois. Avez-vous prévu de l'anticiper cette année ?

Mme Delphine Batho. En lien avec la région Nouvelle Aquitaine, des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour la filière caprine ?

M. Stéphane Travert. Par rapport à mars 2019, les ventes de la filière conchylicole ont baissé de 72 % à 93 % ; les exportations sont durement touchées. Pourtant, il faut

continuer à entretenir les cheptels des parcs à huîtres, assurer leur croissance et leur bien-être, préserver les salariés des entreprises, qui représentent un tiers des coûts de production, assurer le stockage des naissains, etc. Quels mécanismes de soutien ont été mis en place pour maintenir l'emploi dans ces petites entreprises familiales, et favoriser la consommation d'huîtres et de coquillages ?

Où en sont les négociations avec la Commission européenne sur la demande d'autorisation des mesures d'intervention ? Celles concernant la PAC sont-elles à l'arrêt ?

M. le président Roland Lescure. Qu'en sera-t-il du muguet du 1^{er} mai, production très saisonnière ?

M. le ministre. La viticulture a subi deux crises en très peu de temps. La première, liée aux sanctions américaines, avait abouti à une taxation catastrophique, à hauteur de 25 %. Nous étions en train d'obtenir des mesures européennes ; le coronavirus a tout balayé. Bien sûr, les entreprises viticoles sont éligibles à toutes les mesures horizontales. En outre, nous avons demandé à l'Union européenne une autorisation de distillation de crise qui permettrait un déstockage. Nous préparons des mesures de marché et des actions de communication sont en instance avec FranceAgriMer.

Monsieur Di Filippo, les préfets ont l'autorisation et toute latitude pour régler les problèmes liés aux corbeaux, corneilles et sangliers dans les semis de maïs.

Ce que vous me dites concernant la vente d'asperges m'étonne, car nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas de verbalisation. Nos concitoyens doivent pouvoir aller chez leurs producteurs et acheter ce qu'ils veulent. Si vous avez connaissance de cas, je vous conseille d'appeler le préfet de votre département.

Je sais que vous êtes nombreux à être interpellés concernant la filière équine. L'alimentation et les soins, y compris vétérinaires, sont garantis pour tous les chevaux. Les salariés ou les personnes qui travaillent dans les centres équestres peuvent les nourrir et les soigner. Par contre, les propriétaires dont les chevaux paissent dans des prés loin de chez eux ne sont toujours pas autorisés à aller s'en occuper. J'essaie, si les voisins ne peuvent pas être sollicités, de leur obtenir l'autorisation de les rapatrier dans les jours qui viennent. J'ai également demandé à la Commission européenne la possibilité d'utiliser les jachères pour la mise en pâturages des chevaux.

Nous avons beaucoup travaillé avec l'interprofession, la filière cheval et plus particulièrement avec l'Institut français du cheval et de l'équitation, à l'adaptation des règles permettant le maintien des activités de reproduction, dans le respect des mesures barrières. Globalement, la filière se montre responsable ; toutes les interventions et les saillies qui peuvent être repoussées doivent l'être.

Comme dans les autres filières, les acteurs ont été informés par les services du ministère des mesures économiques transversales mises en place par le Gouvernement : chômage partiel, prêts de trésorerie, fonds de solidarité pour les petites entreprises, dont je précise que la période de référence sera désormais de douze mois.

S'agissant des pratiques de la grande distribution vis-à-vis des filières ovine et bovine, M. Jean-Baptiste Moreau a raison : les problèmes de paiement ne sont pas liés au Covid-19. L'inversion de la construction des prix prévue par la loi EGALIM n'a pas encore

eu lieu en raison de la complexité de la filière et des nombreux acteurs, dont certains ne jouent pas le jeu. S'agissant de la grande distribution, certes les agneaux sont partis en dessous du prix, mais au moins ne sont-ils pas restés dans les fermes.

Un des problèmes de la viande bovine, c'est que la filière n'a pas su mettre en place un système économique fonctionnel, avec des AOP. Les 22 millions de personnes qui déjeunent désormais à domicile mangent du steak haché, dont les ventes ont augmenté de 37 % en frais et de 70 % en surgelé. La production a augmenté de 50 % à 70 % mais est moins rémunératrice que les beaux morceaux. Les éleveurs demandent un prix garanti que l'État ne peut pas fixer. J'ai, par conséquent, demandé l'activation de l'article 222 du règlement portant organisation commune des marchés (OCM) ainsi que des mesures de stockage privé. De son côté, la Fédération nationale bovine (FNB) a proposé comme solution aux éleveurs de retenir les animaux dans les fermes. Il n'est pas acceptable que le prix payé à l'éleveur baisse alors que la demande augmente mais, quoi qu'il en soit, c'est un problème d'organisation globale de la filière. Il n'est pas lié au Covid-19 et je ne peux pas y répondre dans le cadre des mesures d'urgences.

S'agissant des produits sous signe de qualité dont les conditions de production ne permettent pas de respecter les cahiers des charges, j'ai demandé que les critères soient temporairement adaptés pour faire face à la crise. Les producteurs doivent continuer à bénéficier des appellations. Les modifications se font fromage par fromage, ce qui prend beaucoup de temps. Le Conseil national des appellations d'origine laitière (CNAOL) s'est néanmoins félicité de la réactivité de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Certains organismes de défense et de gestion fromagers ont sollicité la mise en place de mesures de régulation de l'offre ; nous l'envisageons par arrêté ministériel. Le ministère est également partenaire du CNIEL dans la campagne de communication #Fromagissons.

L'autonomie protéique me parle beaucoup. Avant la crise, je devais présenter le plan « Protéines végétales, pour atteindre l'autonomie », inspiré par l'appel de Biarritz du Président de la République.

S'agissant de la garde d'enfants, le projet d'ordonnance prévoit de fixer par décret le montant de l'aide : l'État prendra en charge, avec la MSA, 119 euros sur 150.

Pour ce qui est des réponses européennes, je ne vous cache pas que c'est un peu difficile avec la Commission européenne. J'ai eu beaucoup de contacts, seul ou à plusieurs, avec nos amis allemands, espagnols, italiens et portugais, avec le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural ; nous lui avons encore adressé une lettre ouverte avec mon homologue irlandais. Le commissaire Thierry Breton est également intervenu. Il est indispensable que la Commission prenne des décisions conjoncturelles fortes et rapides, sans quoi plus personne ne croira en l'Europe demain.

Je ne pense pas que les cultures de printemps posent problème. En revanche, pour la suite, nous aurons bien des sujets de réflexion : les habitudes alimentaires, l'autonomie alimentaire et les investissements et pratiques pour l'atteindre, l'agro-écologie, l'autonomie protéique, la révolution agraire à laquelle nous devons procéder pour nourrir le plus de Français possible, et cela dans un cadre ouvert. J'ai toujours été favorable aux circuits courts, mais nous avons besoin d'exporter certains produits, notamment viticoles, et d'en importer d'autres. Après le Covid-19, nous devons prendre en main notre destin alimentaire.

Je réponds oui aux trois questions de Mme Le Meur relatives à la pêche : le chômage partiel avec rémunération à la part a été autorisé hier ; nous attendons l'avis du CNPMM pour prendre, la semaine prochaine, l'arrêté sur les arrêts temporaires ; les armements spécialisés dans l'export recevront un soutien spécifique.

Nous allons demander des aides européennes exceptionnelles pour l'horticulture, et examiner ce que nous pourrions faire de plus que nos mesures horizontales. MM. Antoine Herth et Dino Cinieri ont raison, cette filière est l'une des plus touchée et aura du mal à survivre à la crise.

S'agissant de la télédéclaration relative aux aides de la PAC, qui doit être effectuée entre le 1^{er} avril et le 15 mai, nous avons obtenu de l'Union un décalage sans pénalité des dépôts au 15 juin, ce qui permettra d'honorer le paiement des avances, dont les agriculteurs auront bien besoin, au 15 octobre.

Je regrette de devoir dire que la cueillette en libre-service ne pourra pas bénéficier d'une dérogation.

La modulation de l'effort de pêche est la base absolue de l'équilibre. J'ai demandé hier aux organisations professionnelles de mettre en place une rotation des sorties en mer, à laquelle tout le monde doit prendre sa part.

Les boulangeries, plus globalement le commerce de détail, sont un sujet pendant la crise. Confinement oblige, les Français vont faire leurs courses dans les grandes et moyennes surfaces et délaissent les commerces de proximité. Pour Pâques, avec M. Bruno Le Maire, nous avons refusé les promotions sur les chocolats en grandes surfaces pour que les Français retournent chez leurs chocolatiers ou leurs boulangers.

Mme Stéphanie Do a relevé la précarité des contrats saisonniers. La question relève davantage du ministère du travail, mais je m'engage à lui répondre par écrit.

Le muguet du 1^{er} mai est produit par des maraîchers plutôt que par des horticulteurs, notamment dans le Val de Loire. J'étudie comment nous pouvons, en excluant toute vente à la sauvette, en organiser la vente.

La suspension des stages de parrainage est tout à fait normale dans le cadre des règles de confinement. Un stage n'est pas un motif de déplacement professionnel ; il faut un contrat de travail comme en ont les apprentis. Les agriculteurs qui ont besoin de main-d'œuvre peuvent embaucher. En revanche, les stagiaires ne seront pas pénalisés, leurs stages n'étant que décalés. Le ministère a, en outre, institué la semaine dernière une procédure dérogatoire d'application immédiate pour tous les porteurs de projets souhaitant s'installer rapidement et bénéficiant d'aides à l'installation.

Monsieur Straumann, je ne comprends pas la fin de non-recevoir qui vous a été opposée : les halles alimentaires, comme les marchés de plein vent, peuvent se tenir pourvu qu'elles respectent les mesures de sécurité sanitaire. Je vous invite à interpeller votre préfet.

La sécheresse dans le Lot fera, comme le gel qui a affecté la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'objet de mesures habituellement prises avec le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).

Concernant la filière caprine, nous avons demandé une aide au stockage des chevreaux, 500 tonnes ayant déjà été congelées, et d'autres mesures pouvant être prises au niveau régional.

Cher Stéphane Travert, je rêve d'une PAC qui soit à la fois agricole et alimentaire : le Parlement, et plus particulièrement la commission des affaires économiques de l'Assemblée, peut y travailler. Les discussions concernant l'évolution de la PAC se sont arrêtées, elles reprendront forcément sous présidence allemande. Beaucoup a néanmoins déjà été fait en matière d'éco-schémas obligatoires, d'alimentation et d'installation.

J'ai conduit, il y a deux jours, une réunion spécifique avec l'ensemble de la filière aquacole. La filière conchylicole, au sein de laquelle les mesures horizontales vont se mettre en place, souffre d'une contraction des exportations. Nous avons, en la matière, tout obtenu de l'Union européenne. La pisciculture française pourrait constituer une réponse forte à la demande de traçabilité et de sécurité sanitaire. Par ailleurs, j'ai veillé à ce que les pêcheurs à pied bénéficient des mêmes mesures que l'ensemble de la filière, car ils sont tout autant pénalisés par la mise à l'arrêt de toute restauration.

M. le président Roland Lescure. J'engage les commissaires à vous écrire en passant par l'intermédiaire du groupe de travail sur l'agriculture, l'alimentation et la pêche que nous avons mis en place.

L'idée me vient que les maraîchers pourraient mettre à profit leurs circuits de distribution, notamment sur les marchés, pour vendre leur muguet le 1^{er} mai.

M. le ministre. À propos de l'ouverture des marchés, vous pouvez aussi interpellier directement le ministère de l'intérieur ou le préfet de votre département.